



Accords de Partenariat Economique : La mise en péril d'une Afrique Unie

Dossier de Politiques # 4
Juin 2007

L'Union Européenne (UE) est actuellement entrain de négocier les **Accords de Partenariat Economiques (APE)** avec 77 Etats en Afrique, les Caraïbes et le Pacifique (ACP). Pour les 3 dernières décennies, les pays ACP ont bénéficié d'un accès préférentiel au marché Européen dans le cadre des accords de Lomé et de Cotonou. Les APE vont dramatiquement modifier cette relation. Ils vont être essentiellement des accords de libre échange, créant une zone libre d'échange entre l'EU et les Pays ACPs, sans droits ou quotas de douanes sur tout commerce entre ces régions.

Ainsi, **afin de continuer à bénéficier de l'accès libre au marché européen, l'Afrique est appelée à ouvrir son propre marché en retour.** Selon l'agenda de négociation, les APE sont supposés entrer en vigueur à partir 1 Janvier 2008. Les APE sont donc basés sur le principe de la réciprocité ; ils sont légalement contraignants, sans date de clôture. Ils représentent ainsi un point de non retour.

Vers les États-Unis d'Afrique

En juillet 2007, au cours du 9ème Sommet des Chefs d'Etat de l'UA, un seul point sera à l'ordre du jour à savoir - 'le Grand débat' sur la proposition de Gouvernement Uni d'Afrique (GUA). Le Gouvernement Uni d'Afrique a été proposé comme structure et mécanisme de transition vers l'atteinte des aspirations latentes d'une Afrique unie et indépendante.

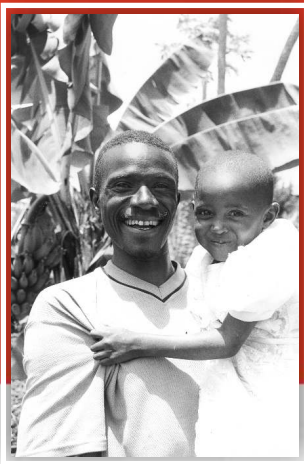
Une Afrique unie augmentera la force de négociation et la capacité de persuasion dans les Accords que signera l'Afrique avec la Communauté internationale. Cela harmonisera aussi les processus sur le plan interne et de ce fait améliorera la qualité des décisions des Etats africains et par conséquent le mode de vie des populations africaines.

Le GUA est une avancée de l'actuelle Union Africaine et se voit comme un mécanisme de transition qui prépare l'avènement des Etats-Unis d'Afrique, une vision longtemps entretenue par les champions de la cause panafricaine tels que Kwame Nkrumah, Julius Nyerere, et autres.

La proposition à trois étapes, faite pour parvenir aux Etats-Unis d'Afrique s'étend sur 8 ans et vise des normes de politiques communes, des approches harmonisées et des négociations mondiales conjointes dans 16 domaines dont les services sociaux essentiels, le développement agricole et industriel, le commerce, la gouvernance et la démocratisation, les relations extérieures entre autres.

Ce projet ambitieux de parvenir à l'Unité africaine est cependant menacé par les APE. L'intégration régionale sera probablement retardée si les gouvernements africains signent un APE avec l'UE, et tous les efforts déployés jusqu'à présent pour réaliser le programme du GUA pourraient être inutiles.

¹ Voir l'Accord de COTONOU. OMC GATT Art. XXIV 8(b) définit une Zone de libre échange comme des taxes et des restrictions sur le commerce qui sont éliminées sur " l'essentiel des échanges commerciaux." Cette phrase a été interprétée comme une exigence du "libre échange" pour moins de 80% du commerce.



Les APE et l'Unité africaine

Le GUA et la vision des États-Unis d'Afrique sont menacées par les processus en cours et des décisions qui seront bientôt prises. Les APE constituent une menace pour l'espace politique des gouvernements africains, à leurs aspirations de pleine intégration économique, à l'intégration des marchés aussi bien qu'à l'intégration régionale ; tous ces aspects constituant des piliers, pré requis essentiels de la création du Gouvernement Uni d'Afrique et des États-Unis d'Afrique. Indépendamment de tout cela, les APE menacent directement le développement du continent et les droits humains de ses populations.

Menaces à l'Intégration régionale

L'Afrique a une longue histoire en matière d'intégration régionale. La plus ancienne Union douanière au monde est l'Union Douanière d'Afrique du Sud (SACU) créée en 1910 ; trois pays de l'Afrique de l'Est ont formé un bloc régional en 1919 qui s'est transformé en 1967 en l'Union Douanière de la Communauté de l'Afrique de l'Est.

Compte tenu des contraintes exercées sur la plupart des pays africains, (de petites économies avec de petites populations, de faibles revenus et de faibles structures de production restreintes par plusieurs inadéquations), l'intégration régionale est perçue comme la meilleure stratégie pour créer et générer une croissance et un développement économique rapides en surpassant les investissements, la production et le commerce jugés insuffisants.

Le processus de négociation des APE a de sérieuses implications sur l'intégration régionale en Afrique. L'Union européenne détient à elle seule près de 41 pour cent du commerce mondial et demeure le plus grand partenaire commercial de l'Afrique. Dans son étude d'évaluation d'impact des APE, la Commission Economique des



Nations Unies pour l'Afrique (UNECA) a relevé que la force de l'intégration régionale en Afrique diminuera probablement de 18 % et sera empirée par la spécialisation que les pays africains seront forcés à adopter.

Réduction du commerce interrégional

Des APE à caractère réciproque vont réduire de façon drastique le commerce interrégional aux dépens de la balance commerciale et des producteurs africains et au profit des exportateurs de l'Union européenne. L'UNECA a mis en cause la raison sous-tendant la signature des APE et l'ouverture à l'Union Européenne avant le renforcement de l'intégration régionale en Afrique.

Pour que l'Afrique puisse tirer un avantage tangible du commerce international, l'intégration régionale aura besoin d'être renforcée afin de faire face aux contraintes liées à l'offre avant de s'ouvrir au reste du monde. De plus, l'intégration régionale requiert un temps approprié et des ressources pour sa mise en œuvre efficace, et non des délais strictes et irréalistes qui ont été fixés extérieurement par l'UE.

Création de regroupements régionaux sans fondement et tensions supplémentaires

Les négociations des APE ont également donné lieu à des regroupements régionaux en Afrique tel que le Groupe de l'Afrique Orientale et Australe (AfOA). Ces organismes amorphes ne sont pas fondés sur les principes d'intégration régionale africaine et augmentent la difficulté d'harmonisation de la politique commerciale et de chevauchement de la qualité de membre. Plutôt que de soutenir les initiatives d'intégration régionale existant déjà en Afrique, les négociations en vue des APE empire la segmentation.



Indépendamment de tout cela, les APE menacent directement le développement du continent et les droits humains de ses populations.

S'ils sont signés, on distinguera alors au moins 4 différents APE au sein de l'Afrique, donnant lieu ainsi à **différents niveaux de libéralisation en relation avec l'Union Européenne et en relation avec eux-mêmes**. Cet éclatement sera amplifié si les groupes de négociation tels que l'AfOA venaient à s'éclater. Ajoutés aux tensions existant entre les pays en développement (PED) et les non PED, les défis d'intégration régionale en Afrique deviendront plus complexes.

La perte du droit de décision

La souveraineté et le droit à l'autodétermination sous-entendent le droit des peuples à **déterminer librement leur statut politique et à poursuivre leur développement économique, social et culturel**.

S'ils arrivaient à signer un APE, les pays chercheront à verrouiller et à imposer des contraintes sur leurs schémas de libéralisation, abandonnant pour ainsi dire les instruments de politique essentiels devant réglementer l'économie, protéger les citoyens des pratiques commerciales injustes telles que le dumping et même rendre les tierces parties responsables de violation de droits humains. Les APE empêcheront les gouvernements de mettre en place au moment opportun des mesures de protection dans les domaines des biens et des services et potentiellement en matière de concurrence et de soumission de marchés publics. En conséquence, leur propre développement économique sera contraint et la capacité de fournir les services sociaux de base sera considérablement réduite.

Perte de revenus importants

Les budgets des gouvernements africains reposent essentiellement sur les revenus tarifaires. Le démantèlement des barrières tarifaires signifiera des pertes énormes en matière de revenus pour les gouvernements.

La Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) a estimé la perte des gouvernements africains sub-sahariens à 1 516 millions € par an en matière de revenus tarifaires lors de la mise en œuvre complète du genre d'APE envisagé par l'Union Européenne. Une aussi grande perte de revenus emportera ainsi dans la mêlée une part substantielle d'instruments financiers que les pays ont à leur disposition pour développer leurs industries, investir dans l'agriculture, renforcer les infrastructures et atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement..

Perte de l'espace politique

Les APE seront juridiquement contraignants, verrouillant le plan de suppression des tarifs avec une durée de mise en œuvre illimitée. En conséquence, les pays ayant connu une augmentation subite d'importations, une production agricole affaiblie, une perte des moyens de subsistance pour la majorité de la population paysanne, la destruction des industries émergentes, ne pourront pas être en mesure d'utiliser les quotas et autres mesures de régulation du marché pour protéger leurs économies et leurs citoyens contre une nouvelle décadence dans la pauvreté.

Menace au développement humain

Les pertes en matière de revenus publics et d'espace politique sont toutes importantes pour l'économie nationale comme elles le sont pour les citoyens de chaque pays impliqué dans les négociations. En perdant beaucoup de revenus indispensables, et les moyens d'ajustement selon les besoins, les pays africains se trouveront privés de leur capacité à fournir à leurs citoyens, des services sociaux déjà rares telles que la santé et l'éducation.



La Signature d'un APE avec l'Europe semble :

- Détériorer les progrès déjà accomplis par les Communautés économiques régionales d'Afrique.
- Affecter la souveraineté des Etats dans la prise de décisions qui conviennent le mieux à leurs citoyens à tout moment.
- Affaiblir la stabilité acquise difficilement par plusieurs pays vu que la pauvreté augmente.

Recommandations

- Demander que les négociations commerciales respectent et appuient les processus d'intégration régionale internes plutôt que de les saper.
- Contester le calendrier des négociations qui ne sont pas conforme avec le programme du Gouvernement Uni d'Afrique.
- Vérifier que les études d'évaluation d'impacts ont été effectuées, et si tel est le cas, les analyser en fonction des objectifs et plans pour une intégration et unité Africaine.
- Demander que l'UE propose des alternatives viables aux APE qui soient pro-développement.



Plus d'informations sur les APE:

<http://www.stopthinkresist.org>

<http://www.epa2007.org>

<http://www.stopepa.org>

<http://www.erodoc.be/content/home/home.php>

Contributeurs,

John Ochola, ECONews

Janah Ncube, ACORD

Ruthpearl Wanjiru Ngángá, ACORD

Deborah Scott, ACORD

Valerie Gnide Traore, ACORD